



Confinement : 420 000 habitants de la région vivent dans un logement suroccupé

Dans la région, 420 000 personnes vivent le confinement dans un logement trop petit par rapport à la taille de leur ménage. Cette situation concerne 5,5 % des habitants d'Auvergne-Rhône-Alpes, contre 8,2 % en France métropolitaine. Elle est plus fréquente dans les départements les plus urbanisés, dans les grandes agglomérations et dans les quartiers de la politique de la ville. Elle touche également davantage les familles monoparentales. Dans les zones rurales, les habitants vivent plus souvent dans une maison et disposent généralement d'un jardin, ce qui offre un confort supplémentaire en période de confinement. Le risque d'isolement est important pour les 16 % de personnes vivant seules. Ce risque concerne notamment les personnes âgées, qui vivent beaucoup plus souvent seules.

Bruno Balouzat, Corinne Pollet, Insee

Le confinement décrété le 17 mars 2020 pour enrayer la propagation du Covid-19 peut être vécu de façon très différente selon la composition du ménage et la nature du logement occupé. En particulier, cette période peut être plus contraignante pour les personnes vivant dans un logement suroccupé, défini par un nombre de pièces insuffisant au regard de la taille du ménage (*définitions*).

En Auvergne-Rhône-Alpes, 5,5 % de la population vit dans un logement suroccupé

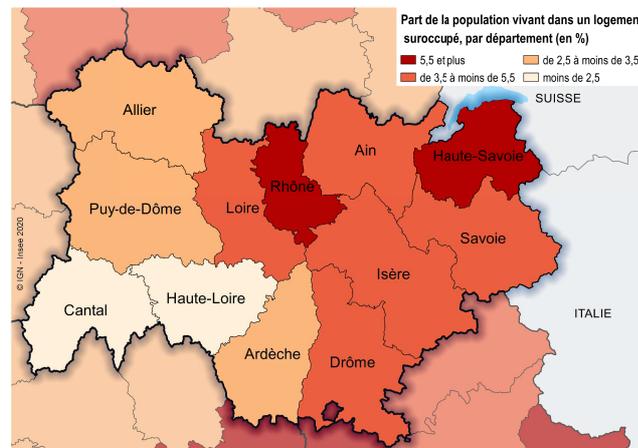
Dans la région, 5,5 % de la population, soit 420 000 personnes, vivent dans un logement suroccupé, contre 8,2 % en France métropolitaine. Avec 9,1 % de personnes vivant dans un logement suroccupé, le Rhône compte parmi les 15 départements de métropole où les habitants sont le plus souvent à l'étroit dans leur logement (*figure 1*). Il se classe notamment après tous les départements franciliens, loin du trio de tête formé de la Seine-Saint-Denis (30,9 %), de Paris (23,9 %) et du Val de Marne (20,7 %). Dans la région, la part de personnes vivant dans un logement suroccupé est également importante en Haute-Savoie (6,9 %). A contrario, dans les départements les plus ruraux de la région, les logements sont rarement suroccupés. Avec 2,1 % de la population concernée, le Cantal et la Haute-Loire sont parmi les cinq départements français où les occupants sont le moins souvent à l'étroit. Ces faibles taux s'expliquent principalement par un parc de logements plus souvent constitué de maisons dans ces départements.

Les occupants d'un logement offrant un accès à l'extérieur, jardin, terrasse ou balcon, peuvent sans doute vivre le confinement plus sereinement. Dans la région, 58 % de la population vit dans une maison individuelle dont une grande majorité dispose d'un jardin, contre 63 % en France métropolitaine. Dans le Rhône, un peu plus d'un tiers des

habitants vivent dans une maison. C'est environ un sur deux en Savoie et Haute-Savoie, alors que dans l'Allier, l'Ardèche, le Cantal et la Haute-Loire les maisons représentent plus des trois quarts des résidences principales. Les prix de l'immobilier moins élevés dans ces territoires permettent ainsi aux habitants d'accéder à des logements plus spacieux.

1 La suroccupation des logements est moins fréquente à l'ouest de la région

Part de la population vivant dans un logement suroccupé, par département (en %)



Champ : résidences principales (hors studios occupés par une personne).

Source : Insee, Recensement de la population 2016, exploitation complémentaire

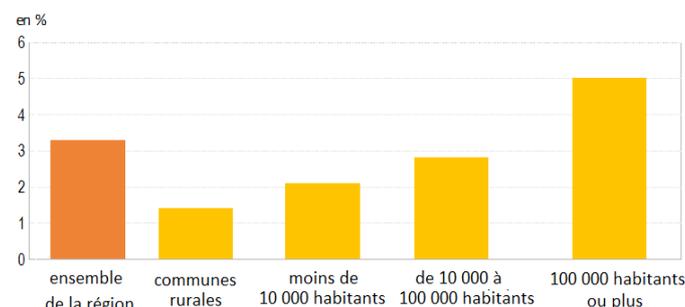
Dans les grandes agglomérations, les résidences principales sont plus souvent suroccupées

En Auvergne-Rhône-Alpes, 3,3 % des résidences principales sont suroccupées, contre 4,8 % en France métropolitaine. La région se situe ainsi en cinquième position après l'Île-de-

France (12,7 %), Provence-Alpes-Côte d'Azur (7,5 %), la Corse (6,1 %) et l'Occitanie (3,4 %). La part de résidences principales suroccupées croît avec la taille de l'agglomération. Elle atteint 5 % dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants contre 1,4 % dans les communes rurales (figure 2).

2 Dans les grandes agglomérations, les logements sont plus souvent suroccupés

Part des résidences principales suroccupées selon la taille de l'agglomération en 2016 en Auvergne-Rhône-Alpes



Note de lecture : en Auvergne-Rhône-Alpes, 2,1 % des résidences principales des agglomérations de moins de 10 000 habitants sont suroccupées.

Champ : résidences principales (hors studios occupés par une personne).

Source : Insee, Recensement de la population 2016, exploitation complémentaire

Dans la région, la part des résidences principales suroccupées est supérieure à 5,7 % dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) de plus de 4 000 habitants. Elle dépasse même les 15 % dans certains QPV tels que "Parilly" à Bron, "Grande Île" à Vaulx-en-Velin, "les Minguettes - Clochettes" à Vénissieux et "Bel Air - Les Brosses" à Villeurbanne. Elle est également supérieure à 10 % dans les QPV de "Montreynaud" à Saint-Étienne et de "Teisseire Abbaye Jouhaux Châtelet" à Grenoble. Dans le QPV des "Quartiers Nord" de Clermont-Ferrand, 8 % des résidences principales sont suroccupées.

Les familles monoparentales vivent 2,4 fois plus souvent dans un logement suroccupé que les couples avec enfants

La proportion de ménages vivant dans un logement suroccupé varie également suivant le type de ménage. Pour les couples avec enfants, elle est de 5,4 %, et s'élève à 12,8 % pour les familles monoparentales, alors qu'elle est de 3,3 % pour l'ensemble des ménages. Elle atteint même 17,6 % pour les familles monoparentales ayant un ou plusieurs enfants de moins de 10 ans. *A contrario*, les couples sans enfants sont relativement épargnés, avec seulement 1,1 % de ménages dans un logement suroccupé.

La suroccupation des logements n'est pas la même aux différents âges de la vie. Plus le chef de famille est jeune, plus la part de ménages vivant dans un logement suroccupé est importante. 6,2 % des ménages dont le chef de famille a moins de 30 ans sont concernés. Ils sont 2,4 % entre 50 et 64 ans, et seulement 0,5 % à partir de 65 ans. Au fil des années, les ménages disposent généralement de revenus plus élevés, permettant d'accéder à des logements plus spacieux. Le départ des enfants ou les aléas de la vie (séparation, veuvage...) conduisent par ailleurs à une baisse de

la taille des ménages. Ceux-ci n'optant alors pas toujours pour un logement plus petit, la fréquence de la suroccupation baisse avec l'âge du ménage.

Pour les personnes âgées, le risque d'isolement est fort

Si le confinement est plus difficile à vivre dans un logement trop petit, un autre risque existe, celui de l'isolement. Dans la région comme en France métropolitaine, 16,3 % des habitants vivent seul. Cette proportion est inférieure à 15 % dans l'Ain et l'Isère et supérieure à 18 % dans l'Allier, le Cantal et le Puy-de-Dôme. Ces taux varient selon l'âge des occupants. Environ 30 % des personnes de 60 ans et plus vivent seules, et plus de 40 % pour les personnes de 75 ans et plus. En raison de leur espérance de vie plus élevée, les femmes représentent plus des trois quarts des seniors vivant seuls.

En période de confinement plus encore qu'en temps normal, l'accès au numérique est un bon moyen de garder des contacts sociaux, de communiquer par webcam ou courriels, d'occuper son temps libre... Or cet accès est inégal. Cette fracture numérique n'est pas uniquement géographique, elle est également générationnelle (les personnes âgées peuvent avoir plus de difficulté à utiliser les nouvelles technologies) et sociale (le coût d'un abonnement internet et d'un équipement informatique peut être difficilement supportable pour les ménages les plus modestes). Avec la fermeture des écoles, collèges, lycées et universités, la continuité pédagogique nécessite souvent une connexion à internet, accroissant le risque d'échec scolaire pour les enfants des familles non connectées. ■

Définitions

La **suroccupation** est mesurée en rapportant la composition du ménage au nombre de pièces du logement, les studios occupés par une personne étant exclus du champ.

Un logement est considéré comme suroccupé quand il lui manque au moins une pièce par rapport à la « norme d'occupation normale », fondée sur :

- une pièce de séjour pour le ménage,
 - une pièce pour chaque personne de référence de chaque famille occupant le logement,
 - une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus,
- et, pour les célibataires de moins de 19 ans :
- une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans,
 - sinon, une pièce par enfant.

Source

Les données mobilisées dans cette publication sont issues du **recensement de la population**, qui fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques, notamment la répartition par sexe et âge et les conditions de logement. L'étude mobilise les exploitations principales et complémentaires.

Insee Auvergne-Rhône-Alpes
165 rue Garibaldi - BP 3184
69401 Lyon cedex 03

Directeur de la publication :
Jean-Philippe Grouthier

Rédaction en chef :
Thierry Geay
Philippe Mossant

ISSN : 2493-1462

©Insee 2020

Pour en savoir plus

- « Les conditions de confinement en France », *Insee Focus* n° 189, avril 2020
- « Déploiement du très haut débit : les écarts se résorbent », *Insee Analyses Auvergne-Rhône-Alpes* n° 98, février 2020

